

Le calvaire immobilier de la veuve Habyarimana

Xavier Monnier

Bakchich, 29 janvier 2007

En attendant la décision de la Commission des recours des réfugiés, Agathe Habyarimana, veuve de l'ancien président rwandais et déboutée du droit d'asile « essaye de survivre » dans les coquets pavillons de son fils.

Déboutée du droit d'asile par l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et des apatrides) le 4 janvier dernier, la bonne veuve Habyarimana n'a pas encore perdu la partie. Son recours devant la Commission des recours des réfugiés a été examiné le 25 janvier au matin et, respect des délais légaux oblige, la décision ne sera rendue que le 15 février prochain.

Agathe se plaint

À lire les attendus de la décision de l'Ofpra, l'espoir de voir Agathe Habyarimana, née Kanziga, bénéficiaire du statut de réfugiée politique est néanmoins mince. L'Office des réfu-

giés a notamment justifié son refus par les larges soupçons qui planent sur son rôle dans le génocide printanier des Tutsi en 1994. Un massacre qui laissa 800 000 morts sur le carreau et auquel Agathe, de son prénom, ne serait pas tout à fait étrangère selon les enquêtes du Tribunal Pénal International au Rwanda (TPIR). Des documents accablants attestent même qu'elle était la tête de pont de l'Akazu (la petite maison), un groupuscule d'excités qui a planifié les tueries.

Petit détail mesquin, en cas de rejet de son appel par la Commission des réfugiés, Agathe H. se trouverait dans le peu confortable costume d'expulsable en puissance. Et un recours devant le conseil d'État, procédure non suspensive en théorie, ne la tirerait pas de ce mauvais pas.

Devant le peu de compassion dont faisait montre la justice, l'ex-première dame rwandaise s'est tournée vers les

médias et le *Figaro-Magazine* pour raconter ses malheurs. En est ressortie l'interview d'une veuve éplorée. « *On essaye de survivre tant bien que mal, décrit-elle, malgré maints obstacles, les calomnies et l'injustice que nous avons pu rencontrer dont, notamment, le détournement des indemnisations de l'assurance de tous les ayants droit des victimes de l'avion et la confiscation de tous nos biens par le gouvernement Kagame.* » (19/02)

Bonne gérante sans doute, la famille Habyarimana a semble-t-il gardé du grisbi de côté, si l'on en juge de l'acte notarié qu'a débusqué *Bakchich*.

Dans un joli papier à en-tête, daté du 25 août 1999, défile l'ensemble des biens acquis à cette date par « *Monsieur Bernard Habyarimana, sans profession [...] /né à Nyarurunge Kigali, le 29 août 1972* », le dit Bernard n'étant autre que le fils d'Agathe.

Le bon fiston, qui renseignements

pris, vit de son œuvre d'artiste et loge sa maman, n'est pas bohème pour un sou. Et se trouve à la tête d'un petit empire immobilier (voir *Ne réveillez pas l'Ofpra qui dort* <http://www.bakchich.info/article703.html>).

Soit un immeuble à Courcouronnes, dans l'Essonne, agrémenté de deux fort sympathiques bicoques, toujours à Courcouronnes. Les deux pavillons de « type 6 » comprennent « - au rez de chaussée : porche et hall d'entrée, cuisine, WC, salle de séjour, une chambre, escalier d'accès à l'étage, garage cellier, rangement », et au 1er étage, « palier de dégagement, salle de bains, salle d'eau avec WC, quatre chambres, rangement [...] ».

Et les deux maisonnettes s'étendent respectivement et terrain compris sur 314 et 228 m². Deux jolis petits lots, qui aux vues du prix de l'immobilier (2500 euros le m² à Courcouronnes) représentent un joli pactole de plus d'un million d'euros.

Tout juste de quoi « *essayer de survivre* ».